

ASSOCIATION DE COMMUNES DE LA RÉGION LAUSANNOISE POUR LA RÉGLEMENTATION DU SERVICE DES TAXIS

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier, des modifications de la loi cantonale sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et de son règlement d'application (RTTP), a eu pour conséquence que seuls les taxis, au sens de ladite loi, demeurent de la compétence des communes. Force est de constater que l'activité de ceux-ci a été fortement impactée par la pandémie de COVID-19.

PRINCIPALES MISSIONS

- assurer le suivi juridique des divers dossiers en lien avec la thématique ainsi que les révisions réglementaires
- organiser les séances du Comité de direction et de la Commission administrative et contribuer au bon déroulement de celles du Conseil intercommunal
- renseigner toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis
- délivrer les concessions pour l'exploitation d'un service de taxis
- gérer et tenir à jour les dossiers des exploitants de taxis
- veiller au respect des règlements régissant le service des taxis
- enquêter sur les réclamations
- rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.

Six collaborateurs-trice-s, représentant 3.8 ept, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après : l'Association), composée d'Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, le Mont-sur-Lausanne et Bussigny.

Les organes intercommunaux de l'Association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative. L'administration de l'Association est assurée par le Service intercommunal des taxis.

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à deux reprises en 2020.

Lors de sa séance du 11 novembre, il a adopté une révision partielle et formelle du règlement intercommunal sur le service des taxis. Il s'ensuit notamment qu'aucun taxi ne devra plus émettre de CO² d'ici au 1^{er} juillet 2025. Une prolongation de délai au 1^{er} juillet 2027 pour se conformer à cette nouvelle obligation sera toutefois accordée au propriétaire d'un taxi immatriculé entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} juillet 2021.

Comité de direction

Le Comité de direction a tenu deux séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation.

Lors de sa séance du 28 janvier, il a décidé de renoncer aux examens pour l'obtention du carnet de conducteur de taxi. En contrepartie, les connaissances des candidats à une concession seront soumises à un contrôle avant chaque appel d'offres.

Au vu de la situation très difficile des chauffeurs de taxis, le Comité de direction a décidé de diminuer de moitié, soit de CHF 400.-, la taxe annuelle 2021 relative à l'usage accru du domaine public.

Commission administrative

La Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter l'octroi d'une concession et de réprimer les infractions au règlement sur le service des taxis (RIT), a tenu 3 séances et a rendu plusieurs décisions par voie de circulation, soit au total 17, allant de la mise en garde à l'avertissement.

Contrôles de police

Les contrôles de police, dont 4 nocturnes (11 en 2019), ont été moins nombreux. Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 39 (95 en 2019). Au total, on dénombre 55 dénonciations dressées (138 en 2019), tous corps de police confondus. Le nombre de véhicules contrôlés s'élève à 55 et celui des réclamations traitées à 19.

Concessions / Autorisations

Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2019	2020	2019	2020
Compagnies	4	4	82	81
Exploitants indépendants	146	133	146	133
Total	150	137	228	214

Autorisations – Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2019	2020	2019	2020
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	43	39	46	41
CDS	1	0	1	0
Allô Taxis !	1	1	2	2
Autres	57	52	59	55
Total	102	92	108	98

Centraux d'appels

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 644'578 courses, soit 411'717 distribuées et 232'861 au vol, contre 976'520 en 2019 (-34%).

Le nombre de courses effectuées en 2020 par les chauffeurs de Taxiphone est de 60'176, contre 86'401 en 2019 (-30,35%).

Stations

Les stations sont au nombre de 47 et offrent un total de 176 places (comme en 2019).